

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2015**

L'an 2015 et le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laetitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Danielle PONCET, Annie GRANDMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud. HINGRAY.

Absents excusés ayant donné procuration : Pierre MONTEL procuration Raymond CARBONES, Marie-Claude. GASCON procuration Françoise BRUNET, Hervé MASSE procuration Laetitia SOUNIER, Franck DE LA LLAVE procuration à Nicolas BARTHE.

Secrétaire de séance : Laetitia SOUNIER

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n° 2015/03 : Marché public – Extension du dispositif de vidéoprotection sur la Ville de Toulouges – attribution du marché à la Société CLAPES, pour un montant de 28 106,95 € HT

Décision n° 2015/04 : Conclusion d'un mandat de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière TOULOUGES IMMO pour la vente de la maison située 49, rue Jean Jaurès à TOULOUGES

Décision n° 2015/05 : Contrat de location appartement communal sis 11 bis rue Dagobert à Mme Razika BAADJ du 01/04/2015 au 31/03/2021

Il est enfin procédé à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

II / FINANCES

1 – Débat d'Orientation Budgétaire

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que les projets de l'équipe municipale sont conditionnés par le vote du budget annuel. Le débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire par la Loi du 6 février 1992, pour les communes de 3500 habitants et plus, constitue la première étape du cycle budgétaire et consiste en une discussion qui préfigurerait les priorités affichées dans le budget primitif.

Jean ROQUE présente les résultats du compte administratif 2014 et l'autofinancement dégagé. Il renvoie à la note de synthèse qui fait état de l'encours de la dette. Il aborde ensuite les orientations budgétaires 2015 : en préambule, il appelle les élus à la vigilance pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, car l'effet de la réforme fiscale et le gel des dotations de l'Etat se traduira par des rentrées financières minorées.

Il propose avec la Commission Finances de continuer de travailler sur la baisse des dépenses de fonctionnement, en particulier pour les chapitres 11 et 65.

Un effort devra être fait en matière de dépenses d'énergie et de prestation de services. L'enveloppe

des subventions pour l'OMJC et le CCAS sera maintenue au niveau du réalisé 2014.

La progression des charges de personnel ne devra pas excéder 4 %.

Il soumet ensuite à l'Assemblée les opérations prévues pour 2015 :

Opération 101 – Acquisitions mobilières et immobilières

- Logiciels : urbanisme : gestion du droit du sol
- Renouvellement d'une partie du parc informatique des services administratifs

Opération 102 - Matériel roulant

- Acquisition d'un camion pour les services techniques

Opération 103 – Entretien des bâtiments communaux

- rénovation et mise en conformité : ALSH, écoles maternelle et élémentaire, avec la révision de l'éclairage intérieur et l'installation de régulation pour les chauffages.

Opération 104 – Voirie

- Avenue Maillol
- Chemin du Calvaire
- Rue Boileau

Opération 115 – Eclairage public

- Poursuite du programme de réhabilitation

Opération 125 – Valorisation du parc de Clairfont

- Installation de bancs et de jeux d'enfants

Opération 194 – Stades

- Fin des travaux de rénovation des vestiaires de football et de rugby

Opération 219 – Cimetières

- Aménagement du cimetière avenue père pinya

Opération 221 – Terrain Despioch

- Abords de la médiathèque et du Camp de Maig : 2ème tranche de travaux et acquisition de la grange Esparre et du terrain.

Opération 234 – Médiathèque

- Achat fonds documentaire

Opération 293 – ALSH

- Travaux de réhabilitation

C) BUDGETS ANNEXES

- . Lotissement Als Horts
- . Logements sociaux CO
- . Parking CO
- . Restaurant Scolaire
- . Logements Sociaux II
- . ZAC du Mas Puig Sec

Après avoir débattu de ces orientations budgétaires, Jean ROQUE demande de prendre acte de la tenue de ce débat et propose de se retrouver pour le vote du budget, courant avril 2015.

A l'unanimité, les membres présents ou représentés, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2 – SYDEEL – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité – année 2015

Gérard CASTANY indique à l'Assemblée que depuis 2009 et l'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, la redevance pour l'occupation du domaine public des Communes est revalorisée annuellement.

Gérard CASTANY rappelle au Conseil, le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune, issu du recensement en vigueur réactualisé au 1er janvier 2015, soit 6 538 habitants.

Il propose également de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation défini au sein du décret visé ci-dessus, et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, ayant décidé de publier les indices et index B. T. P sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au Bulletin Officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60% applicable à la formule de calcul issu du décret.

Vote pour à l'unanimité.

3 – CCAS - Attribution d'une subvention exceptionnelle remboursable

Mireille REBECQ informe l'Assemblée qu'en raison du retard pris par le Conseil Général dans la gestion des chèques APA, le CCAS fait face à des problèmes de trésorerie. La recette de ces chèques se monte à 35 000 euros mensuels et ce sont trois mois de retard que le CCAS ne peut pas absorber avec sa trésorerie.

Afin de garantir le paiement des fournisseurs et des salaires, il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle remboursable, d'un montant de 100 000,00 €, au Centre Communal d'Action Sociale. Une convention entre la Commune et le CCAS organisera les modalités de ce remboursement.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Association Maison des Jeunes – Attribution d'une subvention exceptionnelle remboursable

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que l'association « Maison des Jeunes » organise du 24 au 25 avril 2015, le voyage du Conseil Municipal des Enfants à Paris, afin de visiter le Sénat.

Dans l'attente de la perception, par l'association, des subventions prévues à cet effet, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention remboursable de 4 000,00 €, afin de permettre le paiement du transport, de l'hébergement et des repas. Une convention entre la Commune et l'association organisera les modalités de ce remboursement.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Médiathèque El Mil-lenari – Demande de subventions à la DRAC pour complément de mobilier et acquisition d'un fonds documentaire

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 30 janvier 2013, le Conseil Municipal avait sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'attribution de subventions dans le cadre des programmes suivants :

- constitution d'un premier fonds documentaire,

- équipement accompagnant la construction, la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension des espaces d'une bibliothèque de lecture publique ou équipement dans le cadre d'une mise en réseau,
- informatisation, renouvellement du matériel informatique des bibliothèques de lecture publique,
- création de services aux usagers qui utilisent l'informatique.

Elle indique que la commune souhaite maintenant faire l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un complément de mobilier, pour mettre en place de nouvelles actions.

Elle informe l'Assemblée que la Commune pourrait bénéficier de la DRAC, d'une subvention pour ces acquisitions de mobilier et en parallèle d'une subvention pour l'acquisition d'un fonds documentaire.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un complément de mobilier s'élève à 6 465,00 € HT et celui du fonds documentaire à 1 108,29 € HT;

Vote pour à l'unanimité.

6 – CCAS – Avance sur subvention 2015

Mireille REBECQ propose d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale, une avance sur la subvention de l'exercice 2015, pour faire face à certaines échéances.

Elle rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal leur a consenti une première avance de 70 000,00 €, sur la subvention 2015, et par délibération en date du 24 février 2015, une deuxième avance de 40 000,00 €.

Cette troisième avance au Centre Communal d'Action Sociale, d'un montant de 40 000 € viendra en déduction de la subvention qui sera proposée lors du vote du budget primitif 2015.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 19 heures.

La Secrétaire de séance,

Laëtitia SOUNIER